



Pickleball Canada

Politique relative au code vestimentaire des arbitres

Date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2027

1. Normes relatives à l'uniforme – Arbitres accrédités

1.1 Polos

- Tous les arbitres accrédités doivent porter le chandail polo rouge d'arbitre de Pickleball Canada.
- Les chandails de USA Pickleball ne sont pas autorisés lors des événements sanctionnés par Pickleball Canada.
- Les anciens chandails d'arbitre provinciaux et tout autre chandail que le nouvel uniforme d'arbitre de Pickleball Canada ne sont pas autorisés lors des événements de Pickleball Canada.

REMARQUE : Les chandails polo doivent être rentrés dans le pantalon en tout temps

1.2 Manteaux et vestes

- Si un arbitre doit ou souhaite porter une veste, il doit porter la veste officielle d'arbitre de Pickleball Canada.
- Pour les événements en plein air, lorsque les conditions météorologiques extrêmes l'exigent, l'arbitre en chef de l'événement peut approuver le port d'une couche supplémentaire de couleur rouge ou noire unie par-dessus l'uniforme d'arbitre.
- Les vestes doivent être fermées au moins aux trois quarts et ne peuvent être portées entièrement ouvertes ou amples.

1.3 Pantalons/shorts (hommes)

- Les pantalons ou pantalons de ville noirs, ainsi que les shorts noirs, sont autorisés.
 - Les pantalons cargo, les pantalons de survêtement ou les pantalons de style athlétique ne sont pas autorisés.
- Les shorts doivent être d'une longueur appropriée et ne doivent pas dépasser de plus de 12,7 cm (5 pouces) au-dessus du genou.
- Tous les bas doivent être d'un noir uni et d'apparence professionnelle.
- Les ceintures, le cas échéant, doivent être entièrement noires, avec un minimum d'accessoires argentés.

1.4 Pantalons, shorts, jupes et jupes-shorts (femmes)

- Les pantalons, shorts, jupes ou jupes-shorts noirs sont autorisés.
 - Les leggings sont interdits.
- Les jupes ou jupes-shorts de style habillé noires sont permises.
 - Les shorts de style cargo ou sportif **ne sont pas autorisés**.
- Les shorts, jupes et jupes-shorts doivent être d'une longueur appropriée et ne doivent pas remonter à plus de 12,7 cm (5 pouces) au-dessus du genou.
- Tous les bas doivent être d'un noir uni et d'apparence professionnelle.
- Les ceintures, le cas échéant, doivent être d'un noir uni, avec un minimum d'accessoires argentés.

1.5 Chaussures

- Les souliers de course ou les souliers de sport à bout fermé doivent être noirs
 - Les souliers blancs **ne sont pas autorisés**

- Les logos sur les souliers ne sont autorisés que s'ils sont discrets et peu visibles.
- Toutes les chaussures doivent être propres, bien entretenues et d'apparence professionnelle.

1.6 Chaussettes

- Les bas doivent être noirs unis et arriver à la cheville
- Les bas de contention ne sont autorisés que s'ils sont portés sous un pantalon long.

1.7 Couvre-chefs

- Le port d'un chapeau est facultatif.
- Si porté, le couvre-chef doit être la casquette grise officielle des arbitres de Pickleball Canada ou un chapeau à large bord, tel qu'affiché dans la boutique des arbitres.
- Aucun autre chapeau, aucune autre couleur ni aucun autre style de couvre-chef n'est autorisé.

1.8 Sous-vêtements

- Des sous-vêtements chauds peuvent être portés, à condition qu'ils soient noirs ou blancs et qu'ils ne dépassent pas la couche extérieure de l'uniforme.
- Des manchons noirs, blancs ou gris (qui doivent être du même gris que celui du logo de Pickleball Canada) peuvent être portés pour se protéger des rayons UV.
- Les sous-vêtements et les manchons doivent conserver une apparence soignée et professionnelle.

1.9 Sac ou pochette pour balles et équipement

- Un sac à balles ou une pochette à équipement noir est recommandé pour transporter l'équipement d'arbitrage nécessaire.
- Lorsqu'elle est portée, la pochette doit être fixée à une ceinture noire et placée sur le côté ou dans le dos, jamais sur le devant.
- Si une ceinture ou une pochette n'est pas pratique, un petit sac à équipement noir peut être utilisé et accroché à la clôture derrière le poste de l'arbitre.
- Les arbitres doivent choisir l'option qui offre l'apparence la plus pratique et la plus professionnelle pendant l'arbitrage.

1.10 Insignes d'accréditation et épinglettes de serveur

- Les insignes d'identification doivent être portés sur le vêtement le plus extérieur et clairement visibles sur la poitrine droite en tout temps pendant l'arbitrage ou l'exercice des fonctions officielles.
- Les insignes de serveur de départ doivent être placés à un endroit approprié, notamment dans une pochette, un sac ou une poche.
 - Ils **ne** doivent **pas** être placés sur le bord d'une casquette, le col d'une chemise ou le revers d'un manteau.

2. Utilisation et autorisation de l'uniforme d'arbitre

2.1 Tournois sanctionnés

- Tous les arbitres officiant lors d'événements sanctionnés par Pickleball Canada doivent porter le nouvel uniforme officiel d'arbitre de Pickleball Canada et afficher leur carte d'accréditation de Pickleball Canada conformément à la présente politique.

2.2 Tournois organisés en dehors de Pickleball Canada

- Les arbitres **ne** sont **pas autorisés** à porter l'uniforme ou les vêtements d'arbitre de Pickleball Canada, ni à afficher leur accréditation de Pickleball Canada, lors d'événements qui ne sont pas organisés par Pickleball Canada, par des organisations provinciales ou territoriales, ou par des clubs affiliés à Pickleball Canada.

2.3 Ligues de pickleball professionnelles et semi-professionnelles (CNPL, PPA, APA, APP ou autres organismes concurrents)

- Le port des uniformes d'arbitre de Pickleball Canada n'est **pas autorisé** lors de ces événements.
- Aucun vêtement arborant l'ancien logo de Pickleball Canada ou le logo actuel de Pickleball Canada ne doit être porté lors de ces événements.
- Il est interdit de porter ou d'arborer les insignes de Pickleball Canada lors de ces événements.

2.4 Stagiaires certifiés

- Les stagiaires certifiés sont encouragés à porter un polo uni noir ou blanc avec un pantalon ou un short noir uni, en respectant autant que possible le code vestimentaire des arbitres de Pickleball Canada.
- Les vêtements arborant d'autres logos, marques ou motifs ne sont pas autorisés.

2.5 Formateurs ou évaluateurs

- Les formateurs et évaluateurs de Pickleball Canada doivent porter l'uniforme officiel d'arbitre de Pickleball Canada ainsi que leur carte d'accréditation appropriée pendant toutes les séances officielles de formation et d'évaluation de Pickleball Canada.

3. Consommation d'alcool

3.1 La consommation d'alcool ou de substances similaires est strictement interdite lorsque l'on porte l'uniforme d'arbitre de Pickleball Canada ou les insignes d'identification.

4. Application

4.2 Le non-respect de la présente politique relative à l'uniforme et aux insignes d'arbitre entraînera des mesures disciplinaires.